
Adresse de la société populaire d'Ormont (Vosges) qui renouvelle son serment à la Convention, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Ormont (Vosges) qui renouvelle son serment à la Convention, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 229-230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22868_t1_0229_0000_7

Fichier pdf généré le 09/07/2021

f

[*Les secrétaires des comm^{tes}, ordonnateurs, et des guerres de l'armée de l'Ouest, à la Conv.; Fours (?), 13 therm. II*] (1)

Et nous aussi, citoyens représentans, nous avons frémi d'horreur, en apprenant les projets affreux de ces monstres, qui, couverts du manteau du patriotisme, vouloient nous replonger dans la servitude.

Et nous aussi, nous applaudissons avec transport à l'énergie et à l'intrépidité que vous avés opposés à leurs mesures astucieuses et perfides.

Les tyrans coalisés sauront ces grands événements; ils pâliront au récit de cette nouvelle victoire du peuple français sur leurs infâmes complices.

Vous avez encore une fois sauvé la République. Continuez vos glorieux travaux, et comptés sur notre dévouement à la cause sacrée de la liberté.

HENRY, DUFRESNE, ARMAND, BORDAS, VERDIER, MICAUT, JOLIDON, MARTIN, PATAY, BENOIST (*secrét.*), BOUBE, SERVIN, ANGOT, BOURGAULT.

g

[*La sté popul. de Bergues-sur-Colme* (2) à la Conv.; *Bergues, 12 therm. II*] (3)

Nous sommes informés des détails de votre séance du 9 au 10 de ce mois. Nous ne sommes pas attachés à tel ou tel individu; nous sommes républicains, nous aimons la liberté, et nous ne reconnoissons qu'elle. La Convention nationale a constamment été notre point de ralliement; nous la soutiendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Nous avons la statue de Brutus sous les yeux. S'il le faut, nous sçavons ce que nous avons à faire.

J.M. LOOZINS fils (*secrét.*), Josse DECLEVER (*secrét.*), COUTIER (*présid.*), Fr. MARHEM (*secrét.*).

h

[*Le conseil g^{al} de la comm. d'Ormont à la Conv.; Ormont, 13 therm. II*] (4)

Cejourd'hui 13 thermidor l'an second de la République française une et indivisible, 11 heures du matin :

Le conseil général de la commune d'Ormont, ci-devant Saint-Dié, chef-lieu de district, département des Vosges, étant assemblé ensuite de la lecture faite ce matin, à la société populaire, des

nouvelles apportées par le courier de ce jour, anonçant la découverte d'une nouvelle conspiration formée contre la Convention nationale, et qui heureusement a été écrasée par la sagesse et la fermeté de nos législateurs aidés du bon peuple de Paris; Et, en conséquence du désir que la société populaire et les citoyens des tribunes ont témoigné d'aller au temple de l'Être suprême pour lui rendre des actions de grâces d'avoir sauvé encore une fois la Convention,

Après avoir ouï l'agent national de la commune, le conseil général, en partageant les sentiments de ses frères d'Ormont, a arrêté que tous les bons citoyens seroient invités, à son du tambour et au son de la cloche, à se rendre ce jourd'hui à 2 heures au temple de l'Éternel pour le remercier de la protection qu'il ne cesse de nous accorder et lui demander l'extinction totale de nos ennemis.

Fait les an et jour avant dits, et ont les membres présents signés avec le maire et le secrétaire-greffier-en-chef, ainsi signés sur le registre par lesdits membres.

Et ledit jour 2 heures de relevée,

Le conseil général de la commune étant parvenu au temple de l'Être suprême, au milieu d'un grand concours du peuple, après que la lecture des nouvelles ci-devant rappelées a été réitérée, le maire, au nom de la commune, a prononcé le serment suivant :

« Je jure haine éternelle aux tirants et à tous les rois, quelques forme et quelques noms qu'ils empruntent pour nous asservir; je jure ralliement constant à la Convention nationale, soumission entière aux lois; je jure de maintenir jusqu'à la mort, l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République ».

Les assistants ont répondu : « nous le jurons ».

Ce fait, le conseil général est revenu en la maison commune où le présent procès-verbal a été dressé, et a arrêté qu'une expédition en sera envoyée au citoyen Souhait, député à la Convention, pour lui être présenté, et ont les membres présents signés avec le secrétaire-greffier-en-chef soussignés.

Pour extrait collationné et rendu conforme au registre par nous, maire et secrétaire-greffier-en-chef soussignés, ce 14 thermidor de l'an second de la République française une et indivisible.

PETITMENGIN, LAMOU.

i

[*La sté popul. régénérée d'Ormont a la Conv.; séance extraordinaire du 13 therm. II*] (1)

La séance a été ouverte par la lecture de deux lettres du représentant du peuple Souhait des 8 et 10 de ce mois, ainsi que des papiers nouvelles.

(1) C 315, pl. 1 261, p. 42. Mentionné par *B^m*, 29 therm. (2^e suppl^l).

(2) Nord.

(3) C 315, pl. 1 261, p. 41. *B^m*, 23 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 413; *C. Eg.*, n° 718; *Ann. patr.*, n° DLXXXIII; *Débats*, n° 685, 336; *M.U.*, XLII, 394.

(4) Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune d'Ormont, ci-devant Saint-Dié, district dudit lieu, département des Vosges (C 312, pl. 1 244, p. 5).

(1) Extrait du registre des Procès-verbaux de la société populaire régénérée d'Ormont, ci-devant Saint-Dié, district du même lieu, département des Vosges, ce jourd'hui, 13 therm. II, séance extraordinaire, présidence de Gaillard (C 315, pl. 1 261, p. 37).

Un membre est monté à la tribune et a dit : citoyens, la représentation nationale ne fut jamais plus grande que dans l'orage du 9 de ce mois, et elle acquiert de nouveaux droits à notre reconnaissance; mais, que ce sentiment soit pour nous un engagement sacré de ne jamais nous écarter de ces principes. Que n'avons[-nous] eu la gloire de partager avec le peuple pur de la commune centrale les dangers de la Convention nationale ! Nous nous serions fait tous immoler avant qu'il eût été porté atteinte au respect que notre amour lui a sans cesse voué. Qu'il est doux à des âmes républicaines de faire ruisseler le sang des traîtres et des factieux ! nous avons tous juré raillieusement(*sic*) constant à la Convention nationale. Ce serment ne s'effacera jamais de notre mémoire. La mort la plus cruelle, plutôt que d'y manquer !

A l'instant, la société populaire et les tribunes se sont levées et ont renouvelé le serment de la société :

« Nous jurons haine éternelle aux tyrans et à tous les rois, quelque forme et quelque nom qu'ils empruntent pour nous asservir; nous jurons raillieusement constant à la Convention nationale, soumission entière aux lois, nous jurons de maintenir jusqu'à la mort l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République ».

Les cris mille fois répétés de vive la République et vive la Convention ont terminé ce serment.

Le même membre a observé qu'il prévoyait les regrets de ses concitoyens de n'avoir pu se rendre à la séance et d'y réunir leurs vœux et leur serment à ceux que le sentiment venoit de dicter, qu'il demandoit que la séance fut continuée au temple de l'Etre suprême, où le peuple seroit invité de se rendre.

La motion, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

La société s'étant rendue au temple, une foule immense de citoyens de tout âge et de tout sexe, après avoir entendu la lecture des lettres et papiers nouvelles, spontanément et unanimement ont répété le serment précédent, aux acclamations de *vive la République et vive la Convention !*

La société a arrêté à l'unanimité l'envoi d'un extrait de la présente séance à la Convention nationale, comme l'expression de son adhésion à tous ses décrets.

A également arrêté qu'il seroit envoyé la même copie au représentant Souhait, pour lui témoigner combien la société avoit éprouvé de sensibilité à la lecture de ses lettres (1).

j

[*Les administrateurs du départ^t de la Haute-Marne à la Conv.; S.l.n.d.*] (2)

Citoyens représentans,

De nouveaux tyrans avoient formé le projet insensé d'asservir le peuple français. Ils avoient

(1) P.c.c. par J. GAILLARD (*présid.*), GUERARD (*secrét.*), RICHARD (*secrét.*), L. FEBVREL, M. PETITDIDIER fils (*secrét.*).

(2) C 312, pl. 1 244, p. 4.

couvert du manteau du patriotisme la conjuration la plus horrible et la mieux concertée; ils touchoient au moment de l'exécution. Déjà l'étendard de la révolte étoit déployé; le signal étoit donné, le tocsin sonnoit de toutes parts, et la troupe des scélérats marchoit sur la Convention.

Mais soudain la vengeance nationale, plus prompte que la foudre, éclate sur leurs têtes, les frappe et les anéantit. Ils ne sont plus.

Grâces immortelles vous en soient rendues, dignes représentans d'un peuple libre. C'est votre courage héroïque qui a purgé la France de ces nouveaux triumvirs. La patrie est sauvée, et c'est à votre énergie, à votre activité qu'elle doit son salut. L'histoire burinera sur l'airain le glorieux triomphe de la liberté sur la tyrannie; mais la reconnaissance a déjà gravé dans nos cœurs, en caractères plus durables encore, votre dévouement généreux et spontané. Les sentimens de notre admiration et de notre gratitude passeront à nos descendans avec les noms de nos libérateurs. Ils sçauront que vous aviez juré de vous ensevelir avec la liberté; mais ils apprendront aussi que votre mort auroit trouvé en nous des vengeurs terribles, et la liberté de courageux déffenseurs.

Peuple de Paris, tu participes aussi à la gloire de la journée du 9 thermidor. Toute la France eût ambitionné d'en partager avec toi l'honneur, mais les circonstances l'ont réservé à toi seul. Les cris séditieux de la révolte, les ordres de tes magistrats rebelles n'ont fait qu'exciter ton indignation : tu n'as entendu que la voix de nos représentans et tu as volé à leur deffense. En servant d'égide à la représentation nationale, en formant autour d'elle un rempart impénétrable aux traits des scélérats, tu t'es montré digne de conserver dans tes murs le précieux dépôt que la France t'a confié, et tu as acquis de nouveaux droits à notre amour et à notre estime.

Sainte égalité ! les tyrans ne sont plus; périssent avec eux les factieux et leurs complices. Qu'ils tremblent, les monstres ! Quelque forme qu'ils prennent, de quelques couleurs qu'ils se parent pour assassiner plus sûrement la liberté, la Convention éclairera leur conduite et les livrera au glaive de la justice nationale.

Pour nous, Citoyens représentans, toujours fidels aux principes, inviolablement attachés à la Convention nationale, nous renouvelons entre vos mains le serment de deffendre jusqu'au dernier soupir la liberté et l'égalité. Vive la République !

A. DUBOIS, J.B^{te} MATHIEU, LEGERIN l'ainé, J.H. BELLEFONTAINE, B.F. GODINERLEYS, F. TRUNIER, E.N. BONNETOT.

k

[*L'administration du distr. de Mirande à la Conv.; Mirande, s.d.*] (1)

Rappeller vos travaux, c'est vous exprimer les sentimens de reconnaissance des Français,

(1) C 312, pl. 1 244, p. 3. Mentionné par *J. Paris*, n° 584; *J. Fr.*, n° 681.